

settes, quels en sont les quantités et les prix, et les noms des vendeurs ?

Le **PREMIER MINISTRE** (Très honorable sir Wilfrid Laurier) : L'honorable député (M. Blain) est absent, et l'on ne peut savoir à quel ministère il fait allusion. S'il veut bien l'indiquer, nous nous ferons un plaisir de répondre à sa question.

JUGES DES COURS PROVINCIALES.

Le **MINISTRE DE LA JUSTICE** : Je propose que demain, la Chambre se forme en comité pour prendre en considération la résolution suivante :

Qu'il est expédient de modifier l'Acte concernant les juges des cours provinciales et de prescrire que le traitement du juge en chef de la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest sera de \$5,000 par année, et celui de cinq juges puînés de ladite cour, de \$4,000 chacun, par année.

La motion est adoptée.

Le **MINISTRE DE LA JUSTICE** : Je propose que demain la Chambre se forme en comité pour prendre en considération la résolution suivante :

1. Que les traitements des juges de la cour Suprême de judicature de l'Ontario seront comme suit :

	Par année.
Le juge en chef de l'Ontario.. . . .	\$6,000
Quatre juges de la cour d'Appel, chacun..	5,000
Le juge en chef du Banc du Roi.. . . .	6,000
Deux juges de la Haute cour de Justice, division du Banc du Roi, chacun.. . . .	5,000
Le chancelier de l'Ontario.. . . .	6,000
Deux juges de la Haute cour de Justice, division de la chancellerie, chacun.. . . .	5,000
division des Plaids communs, chacun..	5,000
Deux juges de la Haute cour de Justice, division des Plaids communs, chacun.. . .	5,000
Le juge en chef de la division de l'Echi- quier..	6,000
Deux juges de la Haute cour de Justice, division de l'Echiquier, chacun.. . . .	5,000

2. Que si le juge en chef du Banc du Roi ou le chancelier de l'Ontario, ou le juge en chef des Plaids communs, ou le juge en chef de la division de l'Echiquier, est nommé à la cour d'Appel le Gouverneur en conseil pourra ordonner qu'il lui soit accordé un traitement non inférieur à celui qu'il recevait auparavant comme juge en chef ou chancelier.

La motion est adoptée.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

M. **SPROULE** : Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, M. l'Orateur, je désire attirer l'attention du gouvernement sur l'article suivant :

Chicago, le 30 août.—L'Anthrax, tant redouté par les propriétaires de bétail, et qui constitue une maladie fatale dans la plupart des cas, lorsqu'un être humain en est atteint, s'est déclaré parmi un troupeau de bétail sur la terre d'un éleveur près de Palatine, dans ce pays et le service de santé a été averti de la chose. Ce dernier a pris des mesures pour protéger l'approvisionnement de lait de Chicago.

Comme il se fait un trafic de bétail considérable par voie du Grand Tronc, de Chicago

M. BLAIN.

vers l'est, je considère qu'il est très important que l'on s'occupe sans retard de cette question, car, avec nos règlements actuels, cette maladie peut être importée très facilement au Canada. C'est pourquoi, si l'attention de l'honorable ministre de l'Agriculture n'a pas été attirée sur cette question, je me permets d'avoir recours à ce moyen pour signaler le danger au gouvernement.

PECHERIES DE LA COLOMBIE ANGLAISE.

M. **EARLE** (Victoria, C.A.) : Avant que l'on aborde l'ordre du jour, je voudrais savoir si l'on a reçu quelques renseignements du représentant du ministère des Pêcheries à la Colombie Anglaise, au sujet de la question qui est venue devant la Chambre vendredi dernier ?

Le **PREMIER MINISTRE** : J'ignore si l'on a reçu quelque renseignement à ce sujet. J'attirerai l'attention du ministre de la Marine et des Pêcheries sur la question de mon honorable ami dès qu'il sera à son siège.

CHEMIN DE FER TRANSCONTINENTAL NATIONAL.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de sir Wilfrid Laurier pour que la Chambre se forme en comité afin de prendre en considération une certaine résolution concernant la construction d'un chemin de fer transcontinental national, ainsi que la motion proposée par M. Puttee en amendement à la dite résolution et le sous-amendement proposé par M. Boyd.

M. **VROOMAN** : M. l'Orateur, je me propose d'être aussi bref que possible dans la discussion de la question qui occupe l'attention de la Chambre depuis deux ou trois semaines. L'importance de la question et l'intelligence des électeurs que je représente dans cette Chambre, qui se tiennent au courant des événements politiques de ce pays, est l'excuse que j'invoque pour prendre part à ce débat.

Je considère qu'ils ont droit de s'attendre de ma part à autre chose qu'un simple vote. Je n'ai pas la présomption de faire valoir des arguments nouveaux à cette phase de la discussion. Je m'efforcerais d'éviter autant que possible d'entrer dans les statistiques et les détails, pour me contenter d'exprimer l'opinion que je me suis formée sur cette question au cours de la présente discussion.

Durant chacune des sessions que j'ai eu l'honneur de siéger dans cette Chambre, j'ai entendu discuter, et discuter avec beaucoup de talent, la question des transports. J'ai appris à en connaître l'importance, les difficultés qu'offrent sa solution, et combien il est important pour le pays que ce problème soit résolu aussitôt que possible. J'ai aussi commencé à me rendre compte de la position difficile dans laquelle se trouvent placés ceux qui s'occupent des transports au Canada. J'ai commencé à constater que